

Fédération de Russie

Olga Murashko
Johannes Rohr

Sur les 180 peuples habitant le territoire de la Russie actuelle, 40 sont officiellement reconnus comme «petits peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient». Ils forment des groupes de moins de 50 000 membres qui maintiennent certains aspects de leurs modes de vie traditionnels et occupent des territoires au nord et dans la partie asiatique du pays. Un autre groupe continue de rechercher activement la reconnaissance qui lui est toujours déniée. Ensemble, ces groupes représentent 260 000 individus, moins de 0,2% de la population russe. Les Russes ethniques représentent 78% de celle-ci. Les autres peuples, tels que les cinq millions de Tatars, ne sont pas officiellement reconnus comme peuples autochtones, mais leur auto-identification en tant qu'autochtone n'est pas systématique.

Les derniers chiffres officiels du recensement national de 2010 ne fournissent pas de données désagrégées sur les statuts socio-économiques des peuples autochtones. Ces derniers résident principalement en milieu rural, alors que la Russie est un pays très urbanisé.

Les peuples autochtones en tant que tels ne sont pas reconnus par le droit russe ; la constitution et la législation nationale prévoient cependant les droits des « petits peuples autochtones du Nord », y compris les droits à la consultation et à la participation dans des cas spécifiques. Aucune loi ne consacre cependant de concept comme celui du « consentement préalable, libre et éclairé ». La Russie n'a pas ratifié la Convention No. 169 de l'OIT et s'est abstenu lors du vote de la DNUDPA. Le pays, en tant que successeur de l'Union soviétique, est signataire des principaux pactes et conventions des NU :

- le Pacte International sur les Droits Civil et Politique - PIDCP,
- le Pacte International sur les Droits Économique, Sociaux et Culturel - PIDESC,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale - CRD,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDEF et
- **CICR.**

Il existe une multitude d'organisations autochtones régionales, locales, interrégionales. RAIPON, l'organisation nationale parapluie, agit sous le contrôle étroit du gouvernement.

Au cours de l'année 2015, la situation des peuples autochtones de la Fédération de Russie s'est détériorée sur plusieurs aspects. La perspective de voir leurs territoires reconnus comme « Territoires d'Utilisation Naturelle Traditionnelle – TTNU » s'est affaiblie en raison de changements législatifs et d'actions prises par les autorités régionales et judiciaires en faveur de compagnies extractives. Les organisations actives dans la défense des droits des peuples autochtones ont été accusées d'être des « agents étrangers », conduisant à les stigmatiser et à les exposer à des risques juridiques. L'État s'est efforcé de contrôler les associations régionales de peuples autochtones, plus particulièrement en prenant le contrôle de leurs congrès et des élections de leurs leaders.



- 1. Khatyn-Mansi Autonomous Okrug
- 2. Yamal LNG project
- 3. Olenok district
- 4. Olenok district

Tandis que le soutien international aux organisations de la société civile russe est devenu à présent très complexe car il expose ces organisations au risque d'être

désignées d' « agents étrangers » (*Monde Autochtone* 2015, p.15), les investissements et entreprises étrangères demeurent les bienvenus lorsqu'il s'agit d'extraire le pétrole et l'or situés sur les territoires autochtones. Il est cependant devenu difficile d'attirer les prêts et investissements occidentaux en raison des sanctions occidentales imposées à la Russie et du faible prix du pétrole. La Chine est ainsi devenue une source plus importante de prêts et d'investissements.

Dans l'Extrême-Orient du pays, les peuples autochtones sont confrontés aux plans de réinstallation qui impacteront potentiellement leurs vies et modes de vie. Celui qu'on appelle l' « Hectare Extrême Oriental Far East hectare » fait l'objet d'un plan en vertu duquel des terres seront gratuitement distribuées aux investisseurs s'installant dans l'Extrême-Orient russe. Cette tentative visant à stopper la dépopulation de l'est du pays a été vivement critiquée par les peuples autochtones qui craignent d'être dépossédés de leurs terres sans que leur consentement ne soit recueilli. Une autre tendance inquiétante est celle de la criminalisation des activistes autochtones, comme en témoignent les affaires décrites ci-après.

Droits sur les terres et sur les ressources naturelles

Les amendements au Code foncier sont entrés en vigueur le 1^{er} mars.¹ Ils peuvent être conçus comme le dernier épisode d'un long processus au cours duquel les droits des peuples autochtones, établis à la fin du millénaire, ont été progressivement amputés. Ces amendements ont touché la procédure d'attribution des terres en mettant fin aux pouvoirs de décision des municipalités, qui ont par le passé souvent défendu les droits des peuples autochtones. Dans beaucoup de cas, cela a eu un impact immédiat sur certains peuples autochtones impliqués dans des conflits fonciers, comme en témoignent les affaires suivantes.

Au début de 2015, les habitants du village de Zhilinda dans le district d'Oleneksk en Yakoutie ont appris que la société par actions Almazy Anabara avait démarré l'exploration d'un gisement de diamant dans une zone de la rivière Malaya Kuonapka, près de leur village.² Lors d'une consultation publique le 23 mars 2015, les habitants ont unanimement voté contre l'extraction diamantaire compte tenu du fait que la rivière les approvisionne en eau et est utilisée pour la pêche et la chasse. Elle est également sacrée³.

L'administration du district a soutenu les habitants et déposé une plainte contre la branche Yakoute de l'Agence fédérale russe pour la gestion des ressources du sous-sol, « Rosnedra », en exigeant que la concession soit révoquée au motif que son consentement n'avait pas été donné. La plainte est fondée sur le fait qu'en 2014, les autorités locales avaient déclaré la zone de Zhilinda comme territoire d'utilisation naturelle traditionnelle (TUNT)⁴. Deux lois fédérales protégeant les droits des peuples autochtones⁵ stipulent que les autorités municipales ont le droit d'établir un TUNT au niveau local⁶ et sont également compétentes concernant l'acquisition de terres et l'utilisation des territoires autochtones⁷. La plainte de l'administration du district a néanmoins été rejetée par la Cour Arbitrale de Yakoutie et ensuite par la Cour d'Appel de Chita. Ces deux cours ont confirmé que les TUNT peuvent être établis par les autorités municipales dans les zones de résidence et d'activités économiques des peuples autochtones. Les statuts et délimitations de ces zones doivent toutefois être approuvés par le gouvernement de la Fédération de Russie, ce qui n'était pas le cas en l'espèce. De plus, les deux cours ont considéré que le Code foncier n'exige pas que les

autorités locales donnent leur consentement aux offres sur les ressources du sous-sol⁸. Les amendements au Code foncier décrits précédemment ont rendu possible une telle décision.

Un leader Evenk incarcéré après avoir protesté contre une compagnie aurifère britannique

L'affaire du village d'Ivanovskoye dans le district de Seledjinski de la région Amour témoigne également de l'érosion des droits territoriaux des peuples autochtones. Les peuples autochtones de Ivanovskoye ont demandé la révocation d'un permis de reconnaissance géologique et d'extraction d'or, attribué en 2012 pour 25 ans à la compagnie minière britannique Petropavlovsk, mettant en avant le fait que la mine aurifère serait située à proximité de ruisseaux qui sont des sources importantes d'eau douce pour le village. Celui-ci fait partie d'une zone enregistrée comme zone autochtone⁹. Dans une lettre datée du 19 mars 2012, le Ministre des ressources naturelles de la région Amour, V. Yu. Ofitserov a affirmé que la compagnie avait annulé ses opérations minières sur les ruisseaux Ivanovski et Bogorodski. Le 9 juillet 2015, il a cependant écrit que l'attribution d'un permis était conforme à la loi car le territoire Evenki n'était pas encore officiellement reconnu comme TUNT¹⁰. Le même jour, Sergey Nikiforov, le chef de l'administration d'Ivanovskoye, a été convoqué pour interrogatoire par la tribunal du district de Blagoveshchensk¹¹ et une affaire, close deux ans auparavant, a été ré ouverte de manière inattendue. M. Nikiforov a mené les protestations de 2012 et a signé la résolution par laquelle la communauté demandait la révocation du permis. Le 10 septembre 2015, les habitants du village ont organisé une réunion communautaire. Ils ont exigé que les activités à proximité du village cessent dans les 10 jours et que des études ethnologique et écologique par des experts soient organisées. Ils ont ensuite déclaré que si leur demande n'était pas satisfaite, ils « *protègeraient le village et les territoires ancestraux par tous les moyens légaux* »¹².

Sergey Nikiforov a été arrêté et emprisonné peu après cette réunion. Le 28 septembre 2015, il a été rétroactivement reconnu coupable d'avoir accepté un pot-de-vin en 2013. Le 8 décembre 2015, la Cour d'appel de la région Amour l'a condamné à quatre ans d'emprisonnement dans une colonie pénale à régime sévère et à une peine d'amende de 3 million de roubles (environ 44 000 \$US). À en juger par le procès-verbal de la cour, l'affaire contre Sergey Nikiforov a été ré ouverte sans aucune nouvelle preuve. Sergey Nikiforov a purgé sa peine dans une colonie pénale de la région Amour. Il s'agit de la peine la plus sévère à laquelle ait été condamné un défenseur des droits des peuples autochtones jusqu'à aujourd'hui¹³.

Les organisations de droits de l'homme ont affirmé que l'affaire a été ré ouverte en raison du rôle joué par Sergey Nikiforov dans l'opposition de la communauté aux permis du groupe Petropavlovsk. L'organisation russe de défense des droits de l'Homme, « Memorial », a publiquement déclaré Sergey Nikiforov comme prisonnier politique¹⁴ et Amnesty International l'a adopté comme prisonnier de conscience et demandé sa libération¹⁵.

Quant au groupe Petropavlovk, les habitants ont reporté qu'il continue ses opérations *lentement à cause de fortes gelées*.

Un lac sacré menacé par l'extraction pétrolière

Les tentatives menées pour modifier les frontières du Parc national de Numto dans le district autonome des Khantys-Mansis en Sibérie Occidentale afin de développer l'extraction pétrolière attestent d'une même indifférence pour les droits fonciers des peuples autochtones. Le district autonome des Khantys Mansis est le cœur de l'industrie pétrolière en Russie ; et il est aussi la terre natale des Khantys Mansis, et des Nenets des forêts. Environ 300 Khantys et Nenets vivent au sein du Parc national de Numto. Les Khantys considèrent que le lac Numto est sacré. C'est ainsi que dans les années 1930, les activités de pêche menées par les soviétiques dans ce lac ont déclenché l'insurrection armée des Khantys.

En 2012, les autorités ont échoué à autoriser l'extraction pétrolière sur le territoire du Parc national de Numto, mais une nouvelle tentative a eu lieu le 25 février 2015. Une « Proposition de redessiner les frontières du Parc national de Numto » a été présentée lors d'une audience publique dans la ville de Byeloyarsk. De manière particulièrement inhabituelle, l'Étude d'Impact Environnementale (EIE) attachée à cette proposition a été commandée par l'administration régionale plutôt que par la compagnie pétrolière qui est pourtant légalement responsable de la commande de l'EIE. Cela montre que l'administration régionale a agi dans l'intérêt de la compagnie pétrolière¹⁶.

À la fin de l'année 2015, aucune décision finale n'a été prise concernant la proposition de modifier les frontières du Parc national Numto. Les 80 participants de l'audience publique portant sur le projet se sont ouvertement prononcés contre celui-ci¹⁷. Les protestations ne se sont pas déroulées uniquement dans la région. Un certain nombre de scientifiques et de peuples autochtones de Mourmansk à Kamchatka ont exhorté les autorités du District autonome des Khantys Mansis de sauver le lac sacré¹⁸.

Entre temps, en réponse aux protestations, le Ministre russe des ressources naturelles a déclaré qu'il n'avait reçu aucun projet de décision de la part de l'administration régionale concernant la modification des frontières du Parc national de Numto. Le ministre a également promis qu'il ne prendrait aucune décision finale sans prendre en compte l'opinion publique¹⁹.

Parallèlement, Sergey Kechimov, un gardien de renne Khanty qui était en conflit avec la compagnie pétrolière LukOIL, risque à présent deux ans de prison car ils auraient prétendument menacé de mort deux employés de la compagnie pétrolière. Il soutient avoir simplement tué les chiens des travailleurs pétroliers pour protéger ses rennes, alors que les employés de la compagnie maintiennent qu'il aurait menacé de leur tirer dessus. Greenpeace soutient Kechimov, dont le procès était en cour dans la cité pétrolière de Sourgout. Des milliers de sympathisants venant du monde entier ont signé une pétition présentée au Procureur général Yuri Chaika afin que le procès soit abandonné²⁰.

Le projet de Yamal Liquid Natural Gas (LNG) menace les éleveurs de rennes Nenets

En 2015, les organismes de crédit à l'exportation français et allemands ont reçu des appels à candidatures pour le projet de plusieurs milliards « Yamal LNG » qui pourrait menacer le mode de vie des éleveurs de rennes Nenets dans le nord-est de la péninsule de Yamal. Le projet est mené par le second plus grand producteur de gaz russe, Novatek,

et par la compagnie française « Total ». Des compagnies chinoises seront également fortement impliquées dans le projet. La péninsule de Yamal est presque inaccessible en raison de son isolement géographique mais également de son statut de « zone frontalière », qui oblige même les citoyens russes à obtenir une autorisation spéciale pour pénétrer dans cette zone – processus qui peut prendre beaucoup de temps et qui peut être suspendu ou indéfiniment retardé. La surveillance du projet par la société civile relève donc presque de l'impossible.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a dénoncé l'impact environnemental du projet, qui menace l'ensemble du golfe de l'Ob en cas de catastrophe. Les organismes de crédit à l'exportation requièrent que le projet respecte les normes de performance de la SFI (NP), y compris la norme de performance PF 7 sur les peuples autochtones. L'Étude Environnementale et Sociale du Projet indique que les peuples autochtones ont signé ce qu'ils appellent une « Déclaration CPLE (CPLÉ – Consentement Préalable, Libre et Éclairé) ». Une signature ponctuelle ne peut cependant compter comme un véritable processus d'obtention du CPLE, et la signature de cette déclaration ayant été précédée de la mort de dizaines de milliers de rennes due aux conditions climatiques, il semble que les éleveurs de rennes ont signé la déclaration davantage dans l'espoir d'obtenir de l'aide que dans la volonté d'adhérer au projet proposé et de donner leur consentement éclairé.

Développements liés aux NU

Lors de sa 113 session, qui s'est tenue en mars 2015, le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a examiné le septième rapport périodique présenté par la Fédération de Russie (CCPR/C/RUS/7). La situation dans la péninsule annexée Crimée, où les Tatars de Crimée, ainsi que les Krymchaks et Karaim, sont identifiés comme autochtones, dominait le dialogue interactif portant sur les peuples autochtones. Les problématiques portant sur les peuples autochtones n'en sont rendues que plus délicates. IWGIA a présenté un rapport parallèle portant sur la situation des peuples autochtones du nord, et entre autre sur : la problématique des droits fonciers, citant le droit à l'autodétermination reconnu par le Pacte international sur les droits civils et politiques ; sur la persécution des ONGs autochtones, désignées comme « agents étrangers » ; ainsi que sur la profanation des lieux sacrés autochtones par les industries extractives ²¹.

Le 28 avril, le Comité des NU a adopté ses observations finales²², dans lesquelles il invite la Russie à « respecter et garantir les droits des minorités et des peuples autochtones, en particulier de garantir que les Tatars de Crimée ne soient pas victimes de discrimination et d'harcèlement », qualifiant sans équivoque les Tatars de Crimée de peuples autochtones. La situation des peuples autochtones du nord est traitée dans le paragraphe 24. Le début de celui-ci relate la situation des Komishemtsy ou Izvatas mentionné dans le rapport alternatif d'IWGIA, un peuple autochtone qui continue de souffrir de l'absence de reconnaissance : « *Le Comité reste inquiet (...) de l'insuffisance des mesures prise pour respecter et protéger les droits des peuples autochtones et pour garantir que leurs membres soient reconnus comme autochtones* ».

Le déni des droits fonciers et la profanation des lieux sacrés sont par ailleurs dénoncés dans le même paragraphe. Celui-ci est vraisemblablement basé sur le rapport alternatif d'IWGIA qui rapportait la profanation de la montagne sacrée des Shors dans le village de Kazas (*Monde autochtone 2015*), détruite par l'exploitation d'une mine de charbon à ciel

ouvert. Durant le printemps 2015, les anciens habitants de Kazas ont demandé au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) de prendre des mesures d'urgence, les maisons des habitants qui avaient refusé de vendre leurs propriétés à la compagnie minière ayant été détruites par des incendies criminels, le village ayant été ainsi rasé, et les anciens habitants n'ayant reçu aucune terre de substitution ou compensation adéquate. Les leaders de la communauté ont été menacés et l'État a orchestré une campagne contre ces derniers. En réponse, le CEDR a envoyé une lettre au gouvernement russe demandant à celui-ci de fournir des informations sur cette affaire. Aucune action ne semble avoir été prise.

En novembre, le Comité pour l'élimination de la discrimination envers les femmes (CEDF) a adopté ses observations finales sur la Russie, qu'il a rédigé en octobre²³. Le CEDF a exprimé son inquiétude concernant l'accès des femmes autochtones à la terre et aux moyens de subsistance, à leur représentation limitée dans les organes locaux de décision et le manque de données ventilées à leur sujet. Il a recommandé à la Russie d'« (a) de veiller à ce que les femmes autochtones soient représentées au sein des organes décisionnels locaux, régionaux et fédéraux, et d'adopter des mesures pour garantir la participation pleine et effective des femmes autochtones à tous les processus décisionnels susceptibles d'affecter leurs droits ; (b) de garantir aux femmes autochtones le libre accès à leurs terres ancestrales et aux ressources dont elles sont tributaires pour l'alimentation, l'eau, la santé et de préserver et développer leur culture et leur identité propres qui les distinguent en tant que peuple ; (c) de recueillir régulièrement des données désagrégées sur les femmes et filles autochtones, en utilisant des indicateurs sociaux et sanitaires spécifiques ».

Notes et références

1. Loi fédérale N. 171-FZ « Sur l'introduction d'amendement aux Code foncier de la Fédération de Russie et aux autres actes juridiques spécifiques », daté du 23 juin 2014.
2. Voir le site web d'IWGIA: "Russia: Evenks prevent diamond mining on sacred river in Yakutiam", 25 Juin 2015, at http://www.iwgia.org/news/search-news?news_id=1223
3. <http://yakutia.info/article/170102>
4. <http://yakutiakmns.org/archives/4388>
5. La loi fédérale # 82-FZ "Sur la garantie des droits des peuples autochtones de la Fédération de Russie » et la loi fédérale # 49-FZ "Sur les territoires d'utilisation traditionnelle des peuples autochtones du nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie".
6. Selon l'article 6 de la loi fédérale 49-FZ.
7. Selon l'article 7 de la loi fédérale 49-FZ.
8. <http://news.ykt.ru/article/38946>
9. Voir le site web du GITPA "Russie : le leader de la communauté Evenk qui s'oppose à la société minière d'exploitation de l'or du Royaume-Uni, condamné à 5 ans », 16 octobre 2015, sur <http://gitpa.org/Qui%20somm%20nous%20GITPA%20100/ACTUlettreRUSSIE0116.htm>
10. Citation des documents d'archives d'O.A. Murashko.
11. La capitale régionale.
12. "Criminal neglect or genocide?", <http://blogs.amur.info/2398/5795/>
13. "5 years for 4 thousand pounds" sur <http://www.novayagazeta.ru/society/71066.html> ; « Trial against the shaman who protects the sacred lake of the Khanty from the oilmen will be long - witnesses give controversial evidence », <http://www.newsru.com/crime/13oct2015/imlor.html> ; http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/RUS/C/O/8&Lang=Fr ; "Indigenous peoples' organization is declared as foreign agent" sur <http://www.thebarentsob-server.com/society/2016/01/indigenous-peoples-organization-fined-law-foreign-agents>
14. "Memorial recognises leader of the Evenk community Sergei Nikiforov as a political prisoner", <http://memohrc.org/news/memorial-priznal-politzaklyuchennym-lidera-evenkiyskoy-obshchiny->

- sergeya-nikiforova Article entier en russe sur: <http://memohrc.org/news/memorial-priznal-politzak-lyuchennym-lidera-evenkiyskoy-obshchiny-sergeya-nikiforova>.
15. La note en anglais est disponible à l'adresse suivante: <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/3094/2015/en/>. Il existe aussi une description plus complète de l'affaire en russe à l'adresse suivante: <https://amnesty.org.ru/asp/2015-12-21-rossiya/>
 16. Injonction #324-p du 27.05.2014 modifiée le 23.09.2015.
 17. « Public hearings on Numto: aboriginal residents and Greenpeace are against the oil extraction there », <http://www.greenpeace.org/russia/ru/news/2016/26-02-numto/>
 18. “Renowned scientists and aboriginal residents defend the Numto park: oilmen plan to work at sacred places and burial grounds”, <http://www.nakanune.ru/news/2016/2/24/22428586/#sthash.ExKoJc4N.dpuf>
 19. <http://www.nakanune.ru/news/2016/3/2/22429253/#sthash.sAEchFIC.dpuf>
 20. Voir le site web d'IWGIA: “Russia: Guardian of Khanty sacred lake facing prison for defending himself against stray dogs brought in by oil workers”, 15 juin 2015, sur http://www.iwgia.org/news/search-news?news_id=1232
 21. http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/RUS/INT_CCPR_CSS_RUS_19638_E.doc
 22. <http://undocs.org/CCPR/C/RUS/CO/7>
 23. <http://undocs.org/CEDAW/C/RUS/CO/8>

Olga Murashko est une anthropologue russe et l'un des co-fondateur de l'ancienne IWGIA à Moscou. Elle travaille en tant que consultante pour le Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord (CSIPN).

Johannes Rohr est un historien allemand qui a travaillé avec les organisations autochtones en Russie depuis 1995, en particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones. Il travaille actuellement comme consultant pour IWGIA et INFOE.

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2016*
traduction pour le GITPA par **Zoé Boirin-Fargues**